



Un accident du travail?

N'hésitez pas à nous demander conseil

Quelques astuces

- Prenez soin de votre sécurité et de celle de vos collègues.
- Maintenez l'ordre et la propreté dans votre environnement de travail.
- Utilisez des outils appropriés et entretenus.
- Signalez les circonstances et situations dangereuses.

Un accident du travail survient tout de même?

Respectez les étapes suivantes:

- 1. Prodiguez les premiers soins**
En cas d'accident grave, avertissez immédiatement les secours. Prenez toujours contact avec les dispensateurs de premiers soins et les postes de premiers secours de votre entreprise.
- 2. Sécurisez le lieu de travail**
Ainsi, aucun autre accident ne pourra survenir dans les mêmes circonstances.
- 3. Signalez l'accident à votre responsable dans les plus brefs délais**
Vous n'aurez alors rien à vous reprocher si l'inspection du travail vous demande la preuve de l'accident. Votre employeur pourra en outre prendre les mesures préventives nécessaires.
- 4. Donnez une description complète des circonstances**
Mentionnez la raison, le moment et l'endroit ainsi que les coordonnées des éventuels témoins ou verbalisateurs.

5. Un accident est survenu sur le chemin du travail?

Notez alors les coordonnées d'un éventuel responsable de l'accident. Dans certains cas, les dommages peuvent être imputés au responsable.

6. Demandez à votre médecin de compléter le certificat médical de première constatation

Le certificat médical comportant la description des lésions est crucial pour l'assureur lors de l'évaluation de l'accident. Remettez ce document dans les plus brefs délais à votre employeur ou à l'assureur.

Vous trouverez un exemplaire vierge sur www.baloise.be.

7. Qu'en est-il de la mutualité?

Lorsqu'un accident du travail est accepté, l'assureur contre les accidents du travail indemnise tant les frais médicaux que la perte salariale. Remettez-lui donc toujours les justificatifs originaux des frais médicaux. Ce n'est que si l'assureur refuse de qualifier l'accident d'accident du travail ou qu'il émet une réserve concernant son acceptation que vous devrez vous adresser à votre mutualité.

Pour terminer: prompt rétablissement!